

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 27 MARS 2017**

Le 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, à quinze heures,

**Le Bureau Communautaire** de Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt et un février, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel intercommunal de Montaigu, sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, président,

**Date d'affichage de la convocation** : 14 mars 2017

**Étaient présents** : Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – André BOUDAUD – Francis BRETON – Joël CAILLAUD – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Hubert DELHOMMEAU – Claude DURAND – Corinne FERRE – Damien GRASSET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Michaël ORIEUX – Marc PREAULT – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

**Assistaient également à la réunion :**

Stéphanie BAFFOU – Directrice Générale des Services / Maxime FRUCHET – Directeur de cabinet / Yoann GAUVRIT – DGA – Moyens Généraux / Lyda GABORIAU – DGA – Aménagement et Environnement / Jean DE LABARTHE – DGA – Cohésion sociale / Sophie ROBIN – DGA – Développement et attractivité territoriale.

**Nombre de membres : 17    En exercice : 17    Présents : 17    Votants : 17**

DELB 11-2017

<b>Vente terrain à DUOT/PROMOTION</b> <b>Pôle d'activités de la Bretonnière Commune de Boufféré</b>
--

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Société DUOT PROMOTION, représentée par Monsieur Frédéric ROUSSELOT, domiciliée à MONTAIGU (85600), 19 Rue Saint Nicolas, s'est portée acquéreur, par courrier en date du 14 décembre 2016 d'un terrain d'une contenance d'environ 3620m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée ZC numéro 291, située sur l'îlot 3 du pôle d'activités de La Bretonnière, commune de Boufféré, afin d'y édifier un ensemble de bureaux destinés à la revente en lots de copropriété.

Le bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la Société DUOT PROMOTION, représentée par Monsieur Frédéric ROUSSELOT, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix fixé par la délibération du bureau communautaire n°DOB035-2011 en date du 11 mai 2011 fixant le prix des terrains sur la zone d'activités de La Bretonnière, commune de Boufféré, soit 17,00 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Le bureau,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° DEL 09-2017 du conseil communautaire en date du 9 janvier 2017 relative à la délégation de compétences du bureau,

Vu le permis d'aménager autorisé par arrêté n° LT 85027 04 CE003 du Maire de Boufféré en date du 18 octobre 2004,

Vu la délibération n° DOB035-2011 du bureau communautaire en date du 11 mai 2011 fixant le prix de vente des terrains de la zone d'activités de La Bretonnière à Boufféré,

Vu l'avis des domaines de l'Etat n°2016-027-V-1308 en date du 2 septembre 2016,

Vu la délibération n° DOB004-2011 du bureau communautaire en date du 10 janvier 2011 relative aux frais annexes aux ventes de lots dans les lotissements d'activités économiques,

A l'unanimité,

- décide de céder à la Société DUOT PROMOTION, représentée par Monsieur Frédéric ROUSSELOT, domiciliée à MONTAIGU (85600), 19 Rue Saint Nicolas, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, une parcelle de terrain d'une contenance d'environ 3620m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée ZC numéro 291, située sur l'îlot 3 du pôle d'activités de La Bretonnière, commune de Boufféré, afin d'y édifier un ensemble de bureaux destinés à la revente en lots de copropriété,

- décide de céder cette parcelle au prix fixé par la délibération n°DOB035-2011 du conseil communautaire en date du 11 mai 2011, à savoir :

- prix d'achat du terrain nu : 2,5833 € le m<sup>2</sup>
- prix de vente HT : 17,0000 € le m<sup>2</sup>

Le 27 mars 2017

○ marge HT :	14,4167 € le m <sup>2</sup>
○ TVA sur marge :	2,8833 € le m <sup>2</sup>
○ marge TTC :	17,3000 € le m <sup>2</sup>
Soit un prix de vente TTC de :	19,8833 € le m <sup>2</sup>

- décide de constituer sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de la communauté de communes Terres de Montaigu, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- dit que les frais d'actes et tous autres frais (branchements divers, bornage, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et de construction,
- autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

DELB 12-2017

<b>Vente terrain à ENVOLIS</b> <b>Pôle d'activités de la Bretonnière - Commune de Boufféré</b>
---

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Société ENVOLiS, représentée par Monsieur François LEROY, domiciliée à BOUFFERE (85600), 1bis et 3 Rue Augustin Fresnel, s'est portée acquéreur, par courrier en date du 23 février 2017 d'un terrain d'une contenance d'environ 1760m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée ZC numéro 287, située sur l'îlot 3 du pôle d'activités de La Bretonnière, commune de Boufféré, afin d'y implanter un bâtiment permettant d'accueillir son siège et développer son activité,

Le bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la Société ENVOLiS, représentée par Monsieur François LEROY, domiciliée à BOUFFERE (85600), 1bis et 3 Rue Augustin Fresnel, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix fixé par la délibération du bureau communautaire n°DOB035-2011 en date du 11 mai 2011 fixant le prix des terrains sur la zone d'activités de La Bretonnière, commune de Boufféré, soit 17,00 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Le bureau,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° DEL 09-2017 du conseil communautaire en date du 9 janvier 2017 relative à la délégation de compétences du bureau,

Vu le permis d'aménager autorisé par arrêté n° LT 85027 04 CE003 du Maire de Boufféré en date du 18 octobre 2004,

Vu la délibération n° DOB035-2011 du bureau communautaire en date du 11 mai 2011 fixant le prix de vente des terrains de la zone d'activités de La Bretonnière à Boufféré,

Vu l'avis des domaines de l'Etat n°2016-027-V-1308 en date du 2 septembre 2016,

Vu la délibération n° DOB004-2011 du bureau communautaire en date du 10 janvier 2011 relative aux frais annexes aux ventes de lots dans les lotissements d'activités économiques,

A l'unanimité,

- décide de céder à la Société ENVOLiS, représentée par Monsieur François LEROY, domiciliée à BOUFFERE (85600), 1bis et 3 Rue Augustin Fresnel, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, une parcelle de terrain d'une contenance d'environ 1760m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée ZC numéro 287, située sur l'îlot 3 du pôle d'activités de La Bretonnière, commune de Boufféré, afin d'y implanter un bâtiment permettant d'accueillir son siège et développer son activité,
- décide de céder cette parcelle au prix fixé par la délibération n°DOB035-2011 du conseil communautaire en date du 11 mai 2011, à savoir :

○ prix d'achat du terrain nu :	2,5833 € le m <sup>2</sup>
○ prix de vente HT :	17,0000 € le m <sup>2</sup>
○ marge HT :	14,4167 € le m <sup>2</sup>
○ TVA sur marge :	2,8833 € le m <sup>2</sup>
○ marge TTC :	17,3000 € le m <sup>2</sup>

Soit un prix de vente TTC de : 19,8833 € le m<sup>2</sup>

- décide de constituer sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de la communauté de communes Terres de Montaigu, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- dit que les frais d'actes et tous autres frais (branchements divers, bornage, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,

Le 27 mars 2017

- dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et de construction,
- autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Anthony BONNET

Lionel BOSSIS

André BOUDAUD

Francis BRETON

Joël CAILLAUD

Antoine CHEREAU

Bernard DABRETEAU

Hubert DELHOMMEAU

Claude DURAND

Corinne FERRE

Damien GRASSET

Eric HERVOUET

Florent LIMOUZIN

Michaël ORIEUX

Marc PREAULT

Isabelle RIVIERE

Daniel ROUSSEAU